

LE SENTIMENT D'INSECURITE ET LA CONNAISSANCE DE LA CRIMINALITE

Atelier de travail animé par Madame Mireille DELMAS-MARTY

Professeur à l'Université de Paris-Sud

et Monsieur Jacques VERIN

*Directeur du Service de coordination de la Recherche
au Ministère de la Justice (France)*

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER

Il existe une relation entre le sentiment d'insécurité et la politique criminelle, car celle-ci peut être fondée, à l'occasion, sur ce sentiment d'insécurité (voir par exemple, en France, l'exposé des motifs de la loi du 2 février 1981). A vrai dire, ce lien repose sur un présupposé : le sentiment d'insécurité constituerait un reflet fidèle de l'état de la criminalité. Autrement dit, l'un et l'autre augmenteraient ou diminueraient parallèlement.

Or, la question est beaucoup plus complexe, et il est nécessaire — c'est l'objet de cet atelier — d'en préciser les divers aspects. Il est en effet plusieurs façons de connaître la criminalité à partir du sentiment d'insécurité :

- d'une part, la connaissance du sentiment d'insécurité peut éclairer directement celle de la criminalité, si l'on arrive à préciser l'interaction entre les deux ;
- d'autre part, la connaissance du sentiment d'insécurité permet également de mieux lire et interpréter les résultats des enquêtes de victimisation en corrigeant certaines informations (par exemple, si une catégorie de population paraît en général plus sensible au sentiment d'insécurité, il sera nécessaire de pondérer le résultat d'une enquête de victimisation pour cette catégorie) ; en ce sens, la connaissance du sentiment d'insécurité renforce indirectement celle de la criminalité ;
- enfin, le sentiment d'insécurité peut servir de repère pour définir un seuil de tolérance à la criminalité qui permettra ensuite d'éclairer la notion de « reportabilité » (par exemple, un faible sentiment d'insécurité dans un secteur pourra expliquer en partie un faible report de l'infraction dans ce secteur).

Dans ces conditions, il est proposé le plan de discussion suivant :

- 1) les difficultés spécifiques à cerner le sentiment d'insécurité ;
- 2) les instruments d'évaluation du sentiment d'insécurité ;
- 3) la méthode d'interprétation des résultats fournis par ces instruments ;
- 4) peut-on agir sur le sentiment d'insécurité ?

1) Les difficultés spécifiques à cerner le sentiment d'insécurité

On constate au départ au moins trois difficultés. D'abord la peur est un phénomène psychologique que celui qui l'éprouve a du mal à maîtriser. La peur est par nature excessive, et c'est un paradoxe de vouloir mesurer la démesure. Ensuite la peur du crime n'est pas seulement un sentiment, mais déjà une construction intellectuelle, qui laisse une grande part à l'imaginaire. Est-il possible d'évaluer l'imaginaire ?

Dans cette perspective, le Centre d'études sociologiques a tenu en octobre 1981 un séminaire sur «l'imaginaire de l'insécurité», au cours duquel il a été rendu compte d'enquêtes faites auprès de certains commerçants (bijoutiers), l'étude n'étant pas quantitative, mais ayant pour but de rechercher auprès des victimes elles-mêmes le «vécu» de leur sentiment d'insécurité. Il apparaît, à la lumière de cette enquête, que l'insécurité est avant tout un discours («c'est ce qui fait parler»), discours très stéréotypé, très différent de celui des médias, discours propre au milieu interviewé (les bijoutiers).

Enfin la connaissance de la peur du crime n'est pas neutre. Elle peut engendrer d'autres réactions de peur. Elle peut avoir un certain effet de contagion, qui rend parfois dangereuse l'exploitation, notamment la publication, des données relatives au sentiment d'insécurité.

M. Pinatel :

La peur, c'est l'émotion peur, qui contient un aspect physiologique. Quand on parle de sentiment d'insécurité il s'agit de l'état d'anxiété (présent dans les maladies mentales, chez les personnes âgées).

Mme Delmas-Marty :

Le sentiment d'insécurité est donc beaucoup plus large que la peur.

M. Vérin :

Le sentiment d'insécurité a à la fois un aspect individuel et un aspect collectif.

M. Ottenhof :

L'objectif est de mesurer la peur. Une recherche a été faite sur un quartier traditionnel de Paris (XVIII^e arrondissement), sur la banlieue parisienne, sur une ville moyenne. On s'est efforcé de mesurer cet imaginaire par la technique du questionnaire. On a constaté l'absence de cohérence dans le comportement entre un sentiment d'insécurité et la traduction qu'on peut en faire.

Dans le sentiment d'insécurité, beaucoup de transferts s'opèrent dans la population : chez les vieux et chez les jeunes ce sentiment existe, mais ses sources sont différentes (chez les jeunes ce sont les bourgeois, la crainte de la guerre ; chez les personnes âgées, ce sont les jeunes).

Cette recherche a abouti à la conclusion suivante : l'insécurité par rapport à la délinquance est un transfert d'une insécurité générale. Le sentiment d'insécurité est inféré par la connaissance indirecte qu'en a le sujet (par les médias, par la presse locale).

M. Lagier :

Il existe un lien entre le sentiment d'insécurité et la rumeur. Ainsi, des études américaines sur la rumeur ont montré trois choses :

- le phénomène de réduction de l'information,
- le phénomène d'accentuation de l'information,
- le phénomène de la distorsion de l'information.

Au Québec, deux éléments sont reconnus, relatifs à la rumeur :

- le sentiment d'insécurité chez les policiers (étude de Suzanne Ascan, «Policiers, un métier de tout repos ?») car le risque encouru par les policiers est infime, or c'est contredit par la rumeur publique ;
- le deuxième élément concerne le viol ; une grande campagne contre le viol est développée au Québec ; on croit qu'il y en a beaucoup. Or les statistiques montrent qu'il n'y en a pas plus qu'auparavant.

Comment donc lutter contre la rumeur ?

Gillermann (américain) estime qu'il n'y a rien à faire, sinon on l'accentue. Mais il semble que des phénomènes tels que la publication des statistiques criminelles déclenchent la rumeur, et par là même le sentiment d'insécurité.

M. Frassi (magistrat italien) :

La peur est à la fois une façon d'être de la personne et un phénomène social. Elle a donc des variations individuelles. Les facteurs tenant à l'âge et au sexe retenus par les slogans sont insuffisants, car d'autres circonstances interviennent, par exemple la personnalité de la victime. L'intervenant pense que c'est se situer en dehors de la réalité que d'utiliser les techniques de substitution (auto-confession) dans la recherche de la criminalité, la connaissance du sentiment d'insécurité éclairant l'aspect sociologique, psychologique, mais ne pouvant qu'éclairer l'aspect légal.

M. (liège) :

Il cite une enquête de sociologie dont l'objet est d'analyser la peur dans le comportement individuel. Conclusions de cette enquête : les gens qui avaient le plus peur et qui ont changé leur comportement au maximum sont ceux qui sont les moins exposés. On leur a demandé quelles étaient les atteintes qu'ils avaient subies. Il est apparu que c'était par l'intermédiaire d'un journal, «La Meuse» (type *France-Soir*), qu'ils avaient pris peur. En outre, les chercheurs ont abouti à des résultats inverses de ceux qu'ils se proposèrent : l'enquête était faite pour rassurer, or elle a été suivie de manifestations d'auto-défense. Il faut probablement rapprocher cette constatation de l'effet de contagion produit par la peur.

M. Vérin :

Il est regrettable que l'on traite toujours le sentiment d'insécurité comme une question unitaire. Or on peut avoir peur pour soi, mais aussi pour ses proches, pour la société. Le sentiment d'insécurité est lié à la conception de la société, et donc les différentes conceptions de la société aboutissent à des sentiments d'insécurité différents et à des attitudes différentes, ce qui ajoute une difficulté supplémentaire.

M. Pinatel :

Il met en évidence la problème politique de l'insécurité (exemple : revendications corporatives à la base du discours tenu par les policiers qui soutiennent que la violence augmente). M. Pinatel cite une étude au Congrès de Lisbonne : «L'insécurité : une arme pour le pouvoir ?». Il semble que le sentiment d'insécurité existe, mais qu'il soit utilisé dans un but politique. On n'a pas rétabli les faits.

M. Ottenhof :

Une enquête à Pau s'est efforcée de calculer un coefficient de bien-être (lié au statut social) et de le confronter au sentiment d'insécurité. Dans tous les cas, sauf à Pau, il est apparu une relation entre le sentiment d'insécurité et le coefficient de bien-être. D'où la conclusion que les variations du sentiment d'insécurité de quartier à quartier ont une explication socio-culturelle. L'insécurité est en relation avec un territoire. Elle peut être mesurée. Quels sont les instruments d'évaluation ?

2) Les instruments d'évaluation

Le sentiment d'insécurité est extrêmement difficile à mesurer, car il est lié à la personnalité, et en même temps il désorganise cette personnalité. D'où la nécessité de ne pas limiter l'évaluation à un seul instrument, mais d'utiliser plusieurs techniques et de procéder à des recouplements : par exemple, sondages par questionnaires ou interviews, recherches portant sur l'utilisation de systèmes de sécurité, sur le développement des assurances garantissant contre le vol ou d'autres délits, analyse de la place accordée par les mass-medias au sentiment d'insécurité, questions adressées par les lecteurs aux mass-medias, questions parlementaires, etc...

M. Pinatel :

Il rappelle les deux méthodes principales :

- la méthode documentaire,
- la méthode des questionnaires (questionnaire écrit, interview).

Elles sont applicables sur de grandes masses, mais ne pourrait-il pas y avoir des études sur des groupes témoins, de manière à faire des recherches différentes par les méthodes cliniques ? Pour l'intervenant, ceci est nécessaire, car il ne faut pas s'en tenir à des études quantitatives.

M. Ottenhof :

Une méthode pourrait consister à répertorier tous les moyens de sécurité que peuvent utiliser les personnes. Ceci serait intéressant dans la mesure où l'on constate qu'il n'y a pas de correspondance entre l'aveu du sentiment d'insécurité et la réalité.

M. Véritin :

Il estime que les méthodes préconisées par M. Pinatel sont indispensables. Par ailleurs, il se demande s'il n'y a pas d'autres sources d'insécurité et, en ce qui concerne l'insécurité routière, il relève trois sources :

- l'importance du risque,
- l'identification des sources,
- la croyance du sujet.

En outre, M. Vérin dégage une relation entre l'intensité de l'anxiété et le comportement, et il constate que c'est plus l'indifférence que la crainte qui empêche l'intervention.

A ce propos, M. Pinatel estime, quant à lui, que le sentiment d'anxiété peut provoquer une inhibition. De la même manière, une surintervention de la police, par exemple, peut provoquer une réaction inverse de la population (M. Ottenhof). Tout ceci pose le problème du contenu des questions posées : peut-on mesurer le sentiment d'insécurité par une seule question ?

M. Ottenhof :

A Pau, la méthode suivie était celle du questionnaire, mais les réponses ne correspondaient pas au discours tenu. A la suite de cela, une méthode intéressante a été utilisée : celle du magnétoscope. Elle a permis la correction du discours spontané.

Une autre méthode citée par M. Vérin : ce sont les taux d'assurance, que l'on peut utiliser dans le temps : c'est un indicateur à la condition qu'elle ne soit pas obligatoire.

M. Pinatel relève également la méthode utilisée dans le cadre du Comité Peyrefitte : les questions parlementaires.

3) L'interprétation des résultats fournis par les instruments

L'interprétation doit porter à la fois sur un certain nombre de données objectives à caractère général (âge, sexe, lieu d'habitation, statut socio-culturel, expériences de victimes, implantation dans la ville, etc...) et sur des données subjectives à caractère individuel (inquiétude, émotion, exaspération, angoisse collective, méfiance vis-à-vis de l'autorité, etc...).

M. Ottenhof :

A travers les résultats de la recherche de Pau, il semble que le sentiment d'insécurité était lié à la présence de personnes venues de l'extérieur, mais il fallait éviter une interprétation abusive : en effet, il ne s'agissait pas de l'existence d'immigrés, mais de la venue de gens des environs de Pau. Le discours tenu ne correspondait pas à la réalité, mais seulement à une crainte de la population.

Mme Delmas-Marty :

Il y a une corrélation entre les données relatives à l'âge, au sexe, et des données beaucoup plus individuelles. N'est-ce pas une difficulté de l'interprétation des résultats, que cette diversification des données ?

A Pau, remarque M. Ottenhof, on est arrivé à diminuer les difficultés liées à ces variations en démontrant l'action promordiale sur le sentiment d'insécurité de la plus ou moins grande intégration dans la ville. Il n'existerait donc pas un, mais des sentiments d'insécurité. Il est difficile d'interpréter les résultats donnés par les instruments d'évaluation, dans la mesure où le sentiment d'insécurité recouvre plusieurs registres :

- la notion d'exposition au risque,
- la notion de représentation qui réintroduit l'affect et les comportements de prévention mis en œuvre.

4) Peut-on agir sur le sentiment d'insécurité ?

Il faut rappeler le lien entre le sentiment d'insécurité et la rumeur qui l'alimente. Il est possible, en effet, d'agir sur le sentiment d'insécurité sans faire intervenir la notion de risque. Il est possible également d'envisager une action de «contre-rumeurs». Mais d'autres actions peuvent être envisagées, telles que la présence policière ou la fourniture de renseignements, qui permet de «relativiser» le danger. Il demeure l'existence du lien déjà signalé entre le sentiment d'insécurité et l'imaginaire, et la question se pose alors de savoir si l'on peut agir sur l'imaginaire par des moyens rationnels. L'une des réponses serait, au-delà de l'information, l'existence d'une véritable communication, d'une participation qui réduirait l'angoisse. Cependant il faut préciser le type de participation (à base de conciliation). Sinon apparaît le risque du résultat inverse (constitution de brigades d'auto-défense).

M. Vérin :

Il se demande, dans le cadre de cette participation, s'il ne serait pas possible d'étendre la transaction, utilisée en matière de criminalité des affaires, au délinquant et à la victime.

Toutefois, Mme Delmas-Marty fait remarquer le caractère arbitraire, occulte et non motivé de ces transactions, à la différence des jugements publics. Pourtant des exemples existent aux U. S. A. (Tribunal de Manhattan, San Francisco). Le tout est de faire appel à l'initiative en évitant, ou tout au moins en limitant le risque de retour à la loi du Lynch.

M. Ottenhof :

Le sentiment d'insécurité est surtout lié au fait que la police, la justice ne peuvent plus faire face à leurs tâches.

M. Pinatel :

Le sentiment d'insécurité et sa représentation sont mélangés, mais il faut trouver les moyens d'aller plus loin dans l'analyse.

Il faut qu'il y ait une réponse aux représentations, aux affects, avec une participation personnelle (M. Vérin).